



Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2024

sous réserve de son approbation lors de la prochaine séance de conseil municipal

L'an 2024 et le 17 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme ROBERT Armelle, Le Maire

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THÉBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. BRUN Christophe, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme CHEVALIER Chantal, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, M. SOURGET Mikaël, M. TEXERAUD Patrick,

Absents excusés : M. DESMAS Xavier, Mme MOUIDI Annick

Ordre du jour :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023
- 2- Renouvellement de la convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie
- 3- Projet périscolaire – Demande de subvention programme LEADER
- 4- Projet périscolaire – Demande de subvention programme DETR
- 5- Désignation d'un représentant pour les actions sur les milieux aquatiques portées par le SMGBO
- 6- Bail et location cellule 4 rue du Maquis
- 7- Révision des commissions communales
- 8- Informations diverses

Mme GRU Valérie a été désignée secrétaire de séance.

1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023 envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux par courriel le 28 décembre 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de cette séance.

2 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN LA REPARATION ET LA MESURE DE DEBIT/PRESSION DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE COMMUNAUX ENTRE LA SAUR ET LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2 alinéa 5,

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatifs à la responsabilité du Maire dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sur la commune. Considérant le projet de convention adressé par la SAUR,

Madame Le Maire, expose aux conseillers que la commune de SAINT-MARCEL, responsable en matière de sécurité contre l'incendie, doit assurer un contrôle annuel des hydrants. Elle précise que la commune compte 14 poteaux incendie. La SAUR, gestionnaire du réseau d'eau potable, se propose d'assurer cette mission, en effectuant le contrôle et l'entretien des appareils de lutte contre l'incendie situés sur son réseau de distribution d'eau potable.

Madame Le Maire fait part du contenu de la convention proposée par la SAUR. Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'entretien de ces poteaux incendie.

Les travaux de remise en état et le remplacement de poteaux d'incendie défectueux ou cassés accidentellement (choc ou fausse manœuvre d'un tiers) seront à la charge de la Collectivité. Chaque opération de cette nature fera l'objet d'un devis qui sera préalablement présenté à la Collectivité.

En contrepartie des prestations fournies, la collectivité versera chaque année la rémunération de base établie selon les conditions économiques connues au 1er octobre 2023, actualisée chaque année selon la formule précisée dans la convention : 41 euros H.T. par an par poteau incendie (tarif initial).

La convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2024-2025-2026 puis se renouvellera tacitement 2 fois pour des périodes de trois ans, sauf dénonciation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention proposée par la SAUR telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents afférents à ce dossier,
- Dit que les sommes nécessaires seront prévues aux budgets 2024 et suivants

3-PROJET PERISCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER

Estimations des coûts au 01/01/2024 : 850 000 € H.T. Surface créée : 258 m2 (90 m2 de moins que le projet initial)
(travaux : 690 500 € H.T. honoraires : 136 959 € H.T. Mobiliers : 22 541 € H.T.)

Mme Le Maire est allée défendre le projet à Pontivy le 09/01/2024 avec M. CHARUEL pour la subvention BIEN VIVRE EN BRETAGNE. Un accord de principe a été obtenu pour une subvention de la Région à hauteur de 20% du montant des travaux, dans la limite de 217.000 euros.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de solliciter une subvention par le biais du dispositif de la fiche action n°2 du programme Leader. C'est un dispositif mis en œuvre par la Région et co-financé par l'Union Européenne, aux fins de favoriser le développement des territoires ruraux.

Le coût du projet périscolaire s'élève à 900 000 € H.T. **(pour la demande leader qui peut être de maximum 75 000 euros)**

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Travaux	700 000.00
Honoraires	140 000.00
Mobiliers	40 000.00
Panneaux photovoltaïques	10 000.00
Panneaux acoustiques	10 000.00
TOTAL DES DEPENSES	900 000.00

Ressources	Montant H.T.
Europe LEADER	75 000.00
Préfecture DETR	200 000.00
Région BIEN VIVRE EN BRETAGNE	170 000.00
Département P.S.T. (phase 1)	183 000.00
Département P.S.T. (phase 2)	42 000.00
Prêt bancaire	150 000.00
Autofinancement	80 000.00
TOTAL DES RESSOURCES	900 000.00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter le dispositif LEADER pour l'aider à financer ce projet
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande

Détails des honoraires		€ H.T.
ARCHITECTE	PLAY ARCHITECTURE	80 800
A.M.O.	SOLIHA	24 900
BUREAU D ETUDE STRUCTURE	Thilho ROHLAND	8500
BUREAU D ETUDE ACOUSTIQUE	ACOUSTIBEL	3600
ETUDE DE SOL	ECR ENVIRONNEMENT	4 825
MISSION SPS	QUALICONSULT	3960
CONTRÔLE TECHNIQUE	QUALICONSULT	7 720
PLANS TOPOGRAPHIQUES	QUARTA	1 955
DIAGNOSTIC AMIANTE	BRETAGNE DIAGNOSTICS	199
ANNONCE MARCHE	MEDIALEX	500
TOTAL		136 959

4-PROJET PERISCOLAIRE DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME DETR

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée que l'équipe municipale a lancé des études pour construire une garderie municipale périscolaire sur la parcelle AB 55, sise rue du Maquis.

La commune est accompagnée par le cabinet architecte Play architecture et Soliha pour l'AMO. Le permis de construire sera déposé en février prochain.

Le plan de financement de la garderie municipale périscolaire s'établit comme suit :

Dépenses	Montant H.T.
Travaux	269 171
Honoraires	42 883
Charge foncière	7 216
TOTAL DEPENSES	319 270

Ressources	Montant H.T.
Préfecture DETR (2024)	83 000.00
Région BIEN VIVRE EN BRETAGNE	61 336
Département P.S.T. (phase 1)	79 918
Autofinancement	95 016
TOTAL RESSOURCES	319 270

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De solliciter la Préfecture au titre de la DETR 2024 pour l'aider à financer la création d'une garderie municipale périscolaire.
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande

5 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LES ACTIONS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES PORTEES PAR LE SMGBO

En 2016, le SMGBO a engagé une étude préalable à un « Contrat Territorial – Volet Milieux Aquatiques » sur le bassin versant de la Claie, afin de mettre en place une politique de restauration des milieux aquatiques. Le programme d'actions qui en a découlé est mis en place depuis 2021. Ce programme d'actions est toujours en cours de mise en œuvre en 2024.

En 2023, le SMGBO a lancé une étude complémentaire dans le but d'établir un complément au programme en cours. Ce complément permettra de répondre plus efficacement aux enjeux du moment, aux objectifs de la DCE et à celui du bon état de la masse d'eau de la Claie.

Dans cette démarche, le SMGBO souhaite intégrer un représentant de chaque commune, lors du COPIL de validation du programme et pour un relais avec le conseil municipal et les acteurs de terrain si besoin (propriétaires, exploitants).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne M. BOULO Ludovic, représentant, pour la commune concernant les actions sur les milieux aquatiques portées par le SMGBO.

Il sera présent à la réunion du COPIL le 6 février 2024 à 14h en salle communale de Saint-Aubin (commune de Plumelec).

6 -BAIL ET FIXATION DU LOYER D'UNE CELLULE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment communal situé au 4 rue du Maquis au rez de chaussée est vacant. Il est composé de 2 cellules distinctes.

Afin de pouvoir louer ces 2 cellules, Mme le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Elle précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le(s) locataire(s) s'en acquitte(nt) directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe, à compter du 1er février 2024, le loyer mensuel de chaque cellule du bâtiment situé au 4 rue du Maquis au rez de chaussée à la somme de 350 € (trois cent cinquante euros). Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public de Pontivy
- Indique que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- Autorise Mme le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné.

7 – REVISION DES COMMISSIONS COMMUNALES
REFERENTS

Personnel communal	membres	ROBERT Armelle, THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn	Amelle 1 réunion en début d'année pour les entretiens annuels et à la demande des services, des agents
Finances	Membres	ROBERT Armelle, THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, BRUN Christophe, MODICOM Nolwenn, BOULO Ludovic, TEXERAUD Patrick, GRU Valérie	Armelle. Etudes des résultats et préparation du budget février-mars
Appel d'offres	Président de Droit	ROBERT Armelle	
	Membres Titulaires	THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, SOURGET Mikaël,	
	Membres Suppléants	CHEVALIER Chantal, GICQUEL Fanny, BOULO Ludovic	
Bâtiments	Membres	CHARUEL Germain, THEBAUD Didier, SOURGET Mikaël, CHEVALIER Chantal, BOULO Ludovic, TEXERAUD Patrick	Germain, Didier et Ludo en suppléants réunion en mars et septembre. suivi de chantier 1 fois/semaine
Urbanisme	Membres	THEBAUD Didier, CHARUEL Germain, BOULO Ludovic, CHEVALIER Chantal, GRU Valérie	Ludovic
Affaires Scolaires Cantine Enfance Jeunesse	Membres	ROBERT Armelle, MODICOM Nolwenn, DESMAS Xavier, SOURGET Mikaël, ROLLO CHEREL Aurélie, LE GOUESTRE Isabelle, GICQUEL Fanny	Nolwenn - 3 réunions : février avril et octobre
	Transports scolaires	ROBERT Armelle, ROLLO CHEREL Aurélie	
Culture Tourisme	Membres	CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn, BRUN Christophe, DESMAS Xavier	Nolwenn musée jumelage boîte a livres
Economie	Membres Economie	ROBERT Armelle, CHARUEL Germain, MODICOM Nolwenn, DESMAS Xavier, GRU Valérie	Valérie organiser un café pour voir les attentes des entreprises.
Voirie	Membres	THEBAUD Didier, SOURGET Mikaël, ROLLO CHEREL Aurélie, CHEVALIER Chantal, BOULO Ludovic, DESMAS Xavier, TEXERAUD Patrick	Didier Ludo en adjoint Aurélie en préventif 2 réunions juin et novembre
Aménagement bourg et villages	Référent "Fleurissement" et Espaces Verts	CHEVALIER Chantal, BRUN CHRISTOPHE, (avec l'agent : Ludovic JARNIER)	Chantal : fleurissement Christophe : espaces verts
	Patrimoine	ROLLO CHEREL Aurélie GRU VALERIE	Aurélie
Sécurité	Référent "Sécurité Routière"	T : TEXERAUD Patrick S : THEBAUD Didier	Patrick
	Référent "Défense"	T : BRUN Christophe S : TEXERAUD Patrick	Christophe
SPORTS ET ASSOCIATIONS	Membres	MODICOM Nolwenn, CHARUEL Germain, BOULO Ludovic, DESMAS Xavier, MOUIDI Annick, BRUN Christophe, SOURGET Mikaël, GICQUEL Fanny	Nolwenn suppléant Germain au sport
CCAS	Président de Droit	ROBERT Armelle,	

	Membres conseil municipal	THEBAUD Didier, MODICOM Nolwenn, ROLLO CHEREL Aurélie, LE GOUESTRE Isabelle, GRU Valérie, GICQUEL Fanny	
	Membres extérieurs	LE COINTRE Yves, DIPODE Isabelle, DANY Anne, BONAMY Patrick, BINARD Jeannine,	
	Référent CNAS	ROBERT Armelle, LE BARILLEC Anita (Agent),	
	Référent addiction	BRUN Christophe	
	Référent ESAT	ROBERT Armelle, BINARD Jeannine	
COMMUNICATION INFORMATIQUE	Membres	CHARUEL Germain, BRUN Christophe, MODICOM Nolwenn, GICQUEL Fanny, SOURGET Mikaël, MOUIDI Annick, ROLLO CHEREL Aurélie, TEXERAUD Patrick	Aurélie prévoir un livret d'accueil suppléant à voir pour les différents sujets
Commission communale des impôts directs	Commissaires titulaires	BOULO Ludovic, BRUN Christophe, CHARUEL Germain, CHEVALIER Chantal, DESMAS Xavier, GICQUEL Fanny	1 fois par an
	Commissaire suppléants	SOURGET Mikaël, THEBAUD Didier, DANY Anne, BROHAN Nicole, CHEVALIER Eric, MICHEL Sophie	
Commission de la Révision des listes électorales	Commissaires titulaires	GRU Valérie, DESMAS Xavier, SOURGET Mikaël, LE GOUESTRE Isabelle, TEXERAUD Patrick	1 fois par an
	Commissaire suppléants	CHEVALIER Chantal, GICQUEL Fanny, BOULO Ludovic	

Mme Le Maire rappelle que pour les commissions à l'OBC, il est important de signaler à son suppléant son absence pour que la commune soit représentée.

8 – Informations diverses

Plan Local d'Urbanisme

La révision du PLU se poursuit avec le lancement de l'Enquête Publique qui démarrera le lundi 12 février 2024 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 13 mars 2024 à 17h30.

L'enquête publique unique porte sur les projets de révision du PLU et de l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales. Ce dernier avait fait l'objet d'une demande d'évaluation environnementale de la part de la MRAE. Le maire a fait une demande de recours gracieux en justifiant le projet de zonage. Le recours a donc été bénéfique et a permis à la mairie de ne pas partir sur une enquête environnementale.

Mme JOUEN, attachée territoriale en retraite, a été nommée Commissaire Enquêtrice par le Tribunal Administratif de Rennes. Elle assurera 5 permanences en mairie. Les dates et heures des permanences seront indiquées dans l'avis d'enquête publique affiché sur le territoire de Saint-Marcel ainsi qu'à la mairie.

L'ensemble des documents de révision du PLU seront à disposition aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Un ordinateur sera à disposition du public à la mairie pour consultation du dossier de révision du PLU.

A l'issue de l'enquête publique, la Commissaire Enquêtrice devra fournir son rapport d'enquête dans un délai d'un mois. Ensuite, après rectifications éventuelles, le Conseil Municipal délibèrera pour approbation du PLU révisé. Le dossier de révision du PLU sera ensuite transmis aux services de la Préfecture, Contrôle de

Légalité pour une durée de deux mois d'instruction. Une mise en place du nouveau PLU peut être espérée d'ici le courant de l'été.

Location du local professionnel 4 rue du Maquis

Une cellule sera louée à une sophrologue et à une réflexologue plantaire en colocation au premier février 2024 pour 350 €/mois hors charges.

Il reste une cellule d'environ 20M2. La publicité sur facebook va être modifiée avec des photos de l'intérieur.

Taxe des ordures ménagères

Un élu interpelle sur un courrier d'information de la part d'OBC pour exonérer les agriculteurs de la taxe d'ordures ménagères. Mme Le maire informe qu'OBC a envoyé un formulaire et a demandé que celui-ci soit distribué uniquement à ceux qui en font la demande. Dans certaines communes, il a été largement diffusé par des groupes d'agriculteurs.

Mme la Maire signale que la commune passe de 200 euros à 2000 euros de taxes d'enlèvement des ordures ménagères.

Les entreprises ont vu aussi la redevance augmenter de façon drastique, ce qui est problématique, la municipalité est souvent interpellée. C'est un sujet abordé régulièrement au conseil communautaire.

Les commémorations pour les 80 ans de la bataille de Saint Marcel

Pour le 5 juin 2024 et la venue du président, tout est organisé par la préfecture et les services de l'état.

Pour le weekend du 22-23 juin 2024, la commune est invitée aux réunions de préparation. Mme le maire, Nolwenn Modicom, Germain Charuel y participent. Mme la maire a demandé que soient invitées les communes de Sérent et Bohal, ainsi que les différentes associations qui sont actives sur le sujet.

Une action commune des 3 communes est envisagée auprès des jeunes (CM1 et CM2).

Il est envisagé de décorer le bourg fin mai, jusqu'à la fin de l'été. L'objectif est de faire le lien entre le bourg et le musée. Le souhait est d'avoir une action estampillée mairie de St-Marcel (feu d'artifice...).

Le bar fera une fête de la musique le samedi soir.

On attend le budget d'OBC pour avancer sur le projet.

Cérémonie des vœux :

La cérémonie des vœux se tiendra au complexe polyvalent le 19 janvier 2024 à 19h00

Prochaine réunion des adjoints et conseillers délégués le 7 Février 2024 à 19H00

Prochaine réunion du conseil municipal le 14 février 2024 à 19H00

Séance levée à 20H50

Le maire
Armelle ROBERT

La secrétaire de séance
Valérie GRU